



**COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur le Maire

Délibération numéro :
2015/137

ENUMERATION DES
DECISIONS DU MAIRE

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 30 Avril 2015



DECISIONS DU MAIRE :

Les décisions du Maire sont consultables dans leur intégralité sur le site internet de la Ville dans la rubrique Délibérations.

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Numéros	Services	OBJET :
052	Service Juridique	De confier : A Maître Noémie LECARPENTIER, Cabinet BOUYSSOU, 72 rue Riquet, 31000 Toulouse, La défense des intérêts de la ville devant le Tribunal Administratif de Toulouse, Vu la requête pour excès de pouvoir n° 1501460-5 déposée le 22 Avril 2015. Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 01, Nature 6227, TS 131.

053	Achats Marchés/Publics	<p>De signer :</p> <p>L'avenant n° 1 au marché A1237 "Définition d'un programme pour la réhabilitation du centre aquatique",</p> <p>Notifié le 21 Décembre 2012 à :</p> <p>SARL IPK Conseil, 849 rue Favre de Saint Castor, 34080 Montpellier</p> <p>Montant de l'avenant :</p> <p>7 752,00 € TTC soit 8,61 % du marché initial.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 824, Nature 2313, TS 200.</p>
054	Culture (Musée)	<p>De signer :</p> <p>Selon le souhait de la collectivité, Millau Ville d'Art et d'histoire, en partenariat avec les associations des Amis du Musée, Dromos,</p> <p>Un contrat de prestation :</p> <p>Avec Madame Elisa FARRAN, Directrice du Musée Estrine, 8 rue Lucien Estrine, 13100 Saint-Rémy de Provence,</p> <p>Dans le cadre d'une conférence le 19 Mai 2015 à 18 h 30, au Musée de Millau, sur le thème :</p> <p>Paysage dans la peinture Française du XXème siècle.</p> <p>Montant de la prestation :</p> <p>300 € TTC.</p> <p>Frais d'hébergement pris en charge par la ville à hauteur de 44 €.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) :</p> <p>Fonction 324, Nature 611, TS 167.</p>

055	Culture (Musée)	<p>De signer :</p> <p>Un contrat de cession avec l'Association K-Danse, représentée par sa Déléguée Administrative, Madame Denise JEANMART, 2 Impasse de la Ginestière, 31130 Pin-Balma,</p> <p>Pour une représentation de spectacle composée de quatre ateliers dansants et passants, suivi de la Fiancée du Tigre le 16 Mai 2015, dans le cadre de la nuit des musées.</p> <p>Montant de la prestation : 2 637,50 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire : Nature 6233, TS 167.</p>
056	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec CheesecakeCie, représentée par sa Présidente, Madame Isabelle Baconnier, 42 rue Adam de Craponne, 34000 Montpellier,</p> <p>Pour la présentation du spectacle InvisiBall, le 5 Juin 2015 à 19 heures.</p> <p>Montant de la prestation : 1 400 €. (auxquels s'ajouteront 20 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) : Nature 611, TS 149.</p>
057	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec l'Association le Théâtre des Cerises, représentée par sa Présidente, Madame Pauline CRUSSON, 44 rue de Bel-Air, 44000 Nantes,</p> <p>Pour la présentation du spectacle Carmen Murdered Again !!!, le 5 Juin 2015 à 21 heures 30.</p> <p>Montant de la prestation : 4 108,17 € TTC. (auxquels s'ajouteront 460 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) : Nature 611, TS 149.</p>
058	Culture (Maison du Peuple)	<p>De souscrire :</p> <p>Dans le cadre de la programmation culturelle, du théâtre de la Maison du Peuple de Millau,</p> <p>Un contrat de cession avec Sleam Prod (Association Stevo's Team), représentée par son Président, Monsieur Frédéric DEDIEU, 156 Avenue Jean-Baptiste Clément, 34130 Mauguio,</p> <p>Pour la présentation du spectacle La Fanfara du Comptoir, le 5 Juin 2015 à 22 heures 30.</p> <p>Montant de la prestation : 1 582,50 € TTC. (auxquels s'ajouteront 50 € TTC de frais annexes décrits dans la convention).</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense Budget annexe de la Maison du Peuple 2015) : Nature 611, TS 149.</p>

059	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer : Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 2 Mars 2015, et publication sur :</p> <p>Site internet de la ville de Millau BOAMP Site https : www.marches-publics.fr</p> <p>le Marché : Etude Paysagère, secteur Saint-Martin/Emma Calvé/Voultre, Accordé à :</p> <p>Groupement Extra Muros/Raymund Zians (Architecte Paysagiste Mandataire) Navecht Architectes (Architecte DPLG) 36 Bld de l'Ayrole 12100 Millau</p> <p>Montant du marché : 26 748,00 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 824, Nature 2313, TS 200. Le délai d'exécution des travaux est de 3 mois et prendra à sa notification.</p>
060	Achats Marchés/Publics	<p>D'attribuer : Suite à avis d'appel public à la concurrence en date du 10 Mars 2015, et publication sur :</p> <p>Site internet de la ville de Millau BOAMP le JOUE Site https : www.marches-publics.fr</p> <p>le Marché : Elaboration du schéma directeur d'urbanisme de la ville de Millau, Accordé à :</p> <p>Cabinet 2/3/4 Faubourg 234 rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris</p> <p>Montant du marché : 119 910,00 € TTC.</p> <p>Imputation budgétaire (Dépense BP 2015) : Fonction 824, Nature 2313, TS 265. Le délai d'exécution des travaux est de 7 mois.</p>

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-BIZRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame AYOT

Délibération numéro :
2015/138
"Village de l'Habitat 2015" :
convention de partenariat

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015
Le Maire



Considérant que la redynamisation du centre ville ainsi que le développement urbain et commercial sont aujourd'hui des thèmes cruciaux pour la ville de Millau et son devenir économique.

Considérant que le Village de l'Habitat, organisé par l'Association Vivre Millau, contribue largement à cet objectif. Il est ouvert aux entreprises du commerce et de l'artisanat, de l'ensemble du département de l'Aveyron et des départements limitrophes, ayant une activité en rapport avec l'habitat et la décoration.

Considérant qu'il fait de Millau et du Sud Aveyron, une vitrine incontournable de son activité économique.

Considérant que l'évènement aura lieu, cette année, du 18 au 20 septembre 2015, à ce titre il est proposé le versement d'une subvention de 5 000 €, ainsi qu'une prestation technique valorisée comme suit :

PRESTATIONS	Montant en euros
Prestation diverses et interventions des Services Techniques	8 081, 34
TOTAL	8 081, 34

Considérant que le versement de cette subvention fera l'objet d'une convention de partenariat annexée à la présente délibération.

Aussi après avis de la Commission Attractivité, Dynamique Commerciale, Artisanat et Emploi en date du 4 Juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le versement d'une subvention de 5 000 € à l'Association « Vivre Millau »,
2. De déroger à la délibération n°2014/208 du 17 décembre 2014 portant tarifs des services publics pour ce qui est de la prestation technique fournie par la Ville,
3. D'approuver les termes de la convention ci-annexée,
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 :

TS 160 – Fonction 824 – Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame AYOT

Délibération numéro :
2015/139

« Office du Commerce et de l'Artisanat » : convention de partenariat 2015-2017

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le mercredi 02 juillet 2015, que la convocation du conseil municipal établie le vendredi 26 juin 2015 a été envoyée par la poste.
Le Maire



Vu la loi du 1er juillet 1901,

Vu la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises,

Vu la délibération n°2014/177 en date du 21 novembre 2014 portant adhésion de la Ville de Millau à l'Office de Commerce et de l'Artisanat,

Considérant que le budget annuel de fonctionnement de l'Office du commerce s'élèverait à près de 115 000 € et serait financé par les cotisations de ses membres, les subventions des partenaires institutionnels et collectivités (Ville de Millau, Communauté de Communes Millau Grands Causses, Conseil Général de l'Aveyron, Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Aveyron, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Aveyron, ...) et des sponsors.

Considérant qu'en complément, des investissements relatifs à la conception d'outils novateurs et plus particulièrement du site internet marchand, dont le coût prévisionnel s'élève à près de 50 000€ TTC, seront réalisés au cours de l'année 2015.

Considérant que la Commune de Millau souhaite accompagner l'Office du commerce et de l'artisanat dans la mise en œuvre de ses actions et à la prise en charge d'une partie des frais de fonctionnement de l'Office du commerce, il convient d'établir une convention de partenariat,

Considérant que cette convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre d'un partenariat pluriannuel entre la Commune de Millau et l'Office du commerce et de l'artisanat pour la mise en œuvre de son programme d'actions sur les années 2015, 2016 et 2017 et de son programme d'investissement par la création d'un site internet marchand.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale permanente « Attractivité, Dynamique commerciale, Artisanat, Emploi » du 31 octobre 2014, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver les termes de la convention de partenariat 2015-2017 entre la ville de Millau et l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat »,
2. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat 2015-2017 entre la ville de Millau et l'association « Office du Commerce et de l'Artisanat »,
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution de cette nouvelle association.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/140

**Construction de 18
logements sociaux rue
Mathieu Prévôt à Millau :
convention de garantie de
prêt CDC entre la Commune
de Millau et l'Office Public
de l'Habitat de Millau et sa
Région.**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : lundi 6 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L2252-1 et L 2252-2 ;

Vu le Code Civil pris notamment en son article 2298 ;

Vu le contrat de prêt n°9411 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de Millau et sa Région, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ;

Considérant la demande de garantie de prêt en date du 9 mars 2015, établie par l'Office Public de l'Habitat de Millau et sa Région ;

DELIBERE

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Commune de Millau accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts PLAI et PLUS de montants respectifs de 580 076 euros et 1 353 510 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°36081, constitué de 2 lignes du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : la garantie est portée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de garantie de prêt entre la Commune l'Office Public de l'Habitat, figurant en annexe.

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 4 mai 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder la garantie de la commune de Millau à hauteur de 100 % des montants des prêts CDC contractés par l'Office Public de l'Habitat de Millau et sa Région pour la construction de 18 logements situés rue Mathieu Prévôt à Millau.
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.
3. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **03 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2015/141

Désignation d'un
représentant au sein de
l'Association Syndicale
Libre Capelle-Guibert

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

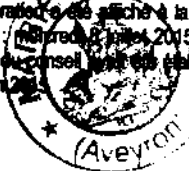
ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le mercredi 2 juillet 2015, que la convocation du conseil municipal établie le vendredi 26 juin 2015.

Le Maire



Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires,

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en son l'article L. 2121-21 alinéa 2 du, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public.

Vu les statuts de l'association Syndicale Libre Capelle-Guibert en date du 24 avril 2014,

Considérant que l'Association a pour mission générale d'assurer l'harmonie, la police, l'unité fonctionnelle et la conservation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER, ainsi que d'effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières nécessaires à cet effet.

Considérant que les statuts invitent la collectivité à désigner un représentant au sein de l'association,

Considérant qu'il convient de procéder à sa désignation afin que l'élu y siégeant soit un lien privilégié entre l'association et la commune de Millau,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. De désigner Monsieur Daniel DIAZ comme représentant de la Ville de Millau au sein de l'association Syndicale Libre Capelle Guibert,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 24 voix pour

10 abstentions

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL ,
Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine
TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE,
Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Non votant(s) : 1 (Daniel DIAZ)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

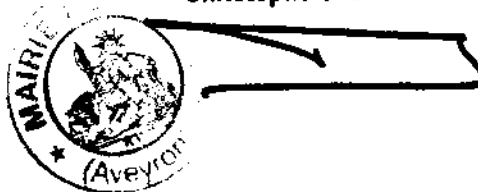
Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le **09 JUL. 2015**

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE





COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/142

**Théâtre de la Maison du
Peuple - Ville de Millau » :**
**Mise à disposition à
l'association « La retraite
sportive**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, que la convocation du conseil a été établie le vendredi 26 juin 2015.
Le Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L. 2144-3,

Vu la délibération n° 2015/037 du 2 avril 2015 définissant les tarifs de billetterie, location et bar du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau pour la saison 2015/2016,

Vu le courrier de l'association « La retraite sportive » demandant la mise à disposition de la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple de Millau pour l'organisation d'un spectacle le mardi 24 novembre après-midi en faveur de leurs adhérents,

Considérant que les associations millavoises doivent, à partir du 01/09/2015, s'acquitter d'un droit de location pour les salles du Théâtre de la Maison du Peuple,

Considérant que de nombreux membres de l'association millavoise « La retraite sportive » participent régulièrement et bénévolement à des actions sur la commune (service au repas des aînés, ...),

Considérant l'implication forte de ses adhérents au service public, il convient d'octroyer la mise à disposition de la salle de la Maison du Peuple à l'association à titre gratuit,

Il est demandé au Conseil Municipal, après avis favorable de la commission culture du 26 mai 2015,

1. D'APPROUVER la gratuité de la mise à disposition de la salle Senghor du Théâtre de la Maison du Peuple à titre très exceptionnel à l'association « La retraite sportive », pour son spectacle du 24 novembre 2015,
2. DE DEROGER à l'application de la délibération n° 2015/037 du 2 avril 2015 pour ladite mise à disposition
3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.

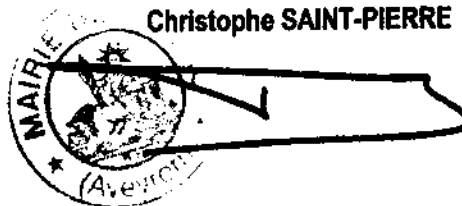
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/143

**Attribution de subvention
exceptionnelle à
l'Association L'Assosoï au
titre des musiques actuelles**

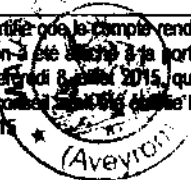
ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 juillet 2015, que la convocation du conseil municipal a été faite le vendredi 26 juin 2015.
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Considérant le projet de la Ville de Millau de soutenir les musiques actuelles, dans lesquelles s'inscrivent les trois concerts des 16 mai, 17 octobre et 14 novembre 2015 organisés par l'association L'Assosoï,

Considérant que l'association L'Assosoï sollicite une aide exceptionnelle, pour la réalisation de deux concerts :

- à la salle des fêtes de Millau, le samedi 17 octobre 2015. Cet événement correspond au concert annuel de l'association, avec une programmation plus ambitieuse.

- à la salle René Rieux, le samedi 14 novembre 2015.

Considérant que la Ville, dans le cadre de sa politique en faveur des musiques actuelles, affecte des moyens permettant d'aider aux frais techniques et de programmation.

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 mai 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association L'Assosoi pour organiser les deux concerts du 17 octobre 2015 et du 14 novembre 2015,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette dépense sera inscrite au budget 2015 de la Culture

TS 149 - Nature 6574 - Fonction 30 - réserve

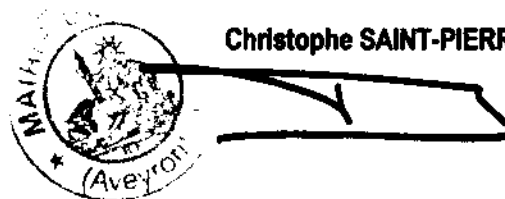
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/144

**Attribution de subvention
exceptionnelle à
l'Association Recaliù, pour
son concert MOSAICA le 30
octobre 2015**

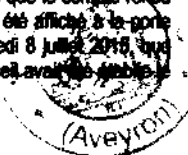
ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 8 juillet 2015, sous
la convocation du conseil, avait été affiché le
vendredi 26 juin 2015
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-29, et L.1611-4,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 9-1 et 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément,

Considérant le projet de la Ville de Millau de soutenir les musiques actuelles, dans lesquelles s'inscrit le concert Mosaica organisé le 30 octobre 2015 par l'association Recaliù,

Considérant que l'association Recaliù sollicite une aide exceptionnelle pour équilibrer le budget de ce concert, estimé à 3809,35 €.

Après avis favorable de la Commission Culture du 26 mai 2015, il est demandé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Recaliù pour organiser le concert Mosaïca du 30 octobre 2015,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires en découlant.

Cette dépense est inscrite au budget 2015 de la Culture

TS 149 – Nature 6574 - Fonction 30 - réserve

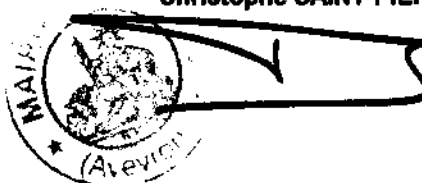
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame ORCEL

Délibération numéro :
2015/145

**Adhésion à l'Association
des Amis de l'Abbaye de
Sylvanès**

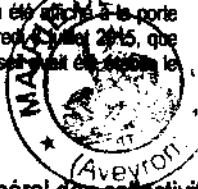
ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 2 juillet 2015, que la convocation du conseil a été envoyée le vendredi 26 juin 2015
Le Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales pris en son article L. 2121-21 alinéa 2 qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'un vote au scrutin public,

Vu la loi du 1er juillet 1901,

Considérant que l'association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès œuvre dans le cadre de la restauration et de l'animation du son patrimoine,

Considérant que l'association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès souhaite renforcer ses partenariats publics et privés afin de pérenniser ses actions dans le domaine culturel

Considérant le partenariat avec l'association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès concernant l'organisation de deux concerts dans la cour du CREA pendant l'été 2015,

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le principe d'adhésion de la ville de Millau à l'association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès,
2. de désigner Madame ORCEL comme un représentant la ville de Millau pour participer à l'Assemblée Générale Constitutive de l'association des Amis de l'Abbaye de Sylvanès,
3. d'autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2015 d'un montant de 50 €,
4. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution de cette nouvelle association.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



[Handwritten signature]

Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2015/146

**SPORTS : Subventions
assorties de conditions
d octroi**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 4 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015.
Le Maire

Considérant l'article L 2311-7 du Code général des collectivités territoriales, et suite à l'ordonnance du 26 août 2005, l'attribution de subventions assorties de conditions d'octroi donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Considérant qu'il a été voté au conseil municipal du 2 avril 2015 les subventions directes aux manifestations du tableau suivant

Considérant que les associations organisatrices de ces manifestations ont demandé le soutien logistique de la Ville par la mise à disposition de bâtiments municipaux, de matériel ou de personnel municipal qui a été valorisée pour les montants indiqués au tableau suivant

Associations	Montant de la subvention municipale	Manifestations	Montant de l'aide indirecte
CHALLENGE VAQUERIN	5 800 €	Challenge Vaquerin	Non chiffrée
MILLAU PETANQUE PROMOTION	14 570 €	Mondial Midi Libre	86 179 €
SOM ATHLETISME	11 070 €	100 Km de Millau	23 199 €
RAID DES ENTREPRISES	600 €	Raid des entreprises	552 €

Considérant que les manifestations donnent lieu à la signature d'une convention fixant les engagements de chacune des parties pour le versement de la subvention.

Il est donc demandé au Conseil municipal, après avis favorable de la Commission des sports du 4 Juin 2015 ;

1. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération et à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les crédits sont inscrits au BP 2015 TS 124 - Chapitre 65 - Fonction 40 - Nature 6574

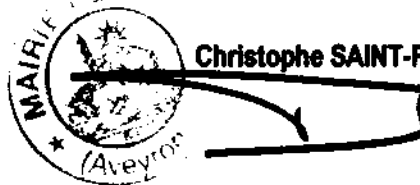
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le 09 JUIL. 2015



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2015/147

**MILLAU FREE VOL « La
Fête du Vent » : Attribution
d'une subvention
exceptionnelle**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 07 juillet 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 26 juin 2015.
Le Maire

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 10,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financières prise notamment en son article 31,

Considérant que l'association « Millau Free Vol » représente plus de 137 adhérents.

Considérant que l'association participe à l'animation de la cité avec l'organisation de manifestations comme la fête du vent.

Considérant que l'association souhaite faire découvrir les pratiques de vol libre aux collégiens et lycéens de la ville (gonflage parapente, simulateur deltaplane, buggy kite, boumerang, cerf-volant)

Considérant l'implication forte de l'association à la vie locale, la ville de Millau souhaite apporter son soutien par le versement d'une subvention.

Considérant qu'un avis favorable a été émis par la Commission des sports du 4 juin 2015, pour verser une subvention exceptionnelle de 400 € et une aide indirecte de la ville pour cette manifestation représente un montant de 40 €.

Considérant que la Ville souhaite déroger à la délibération du 11 décembre 2014 portant sur les tarifs publics en accordant la gratuité de la mise à disposition de matériel ;

Aussi, il est demandé au conseil municipal,

1. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 400 € ainsi qu'à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au BP 2015 – TS 124 – Fonction 40 – Nature 6574

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUL. 2015**



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le deux juillet à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Frédéric FABRE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2015/148

**Contrat Local de Santé du
Sud-Aveyron : demande de
subvention et signature
d'une convention de
partenariat avec l'Agence
Régionale de Santé**

ETAIENT EXCUSES : Bernard SOULIE pouvoir à Annie BLANCHET, Claude ALIBERT pouvoir à Emmanuelle GAZEL, Albine DALLE pouvoir à Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Chef de pôle Projets Urbains de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 2 juillet 2015, que
la convocation du conseil a été établie le
vendredi 26 juin 2015
Le Maire

Vu le Code de la santé publique pris notamment en son l'article L 1431-2 qui dispose que les Agences Régionales de Santé (ARS) sont chargées de mettre en œuvre au niveau régional la politique de santé publique et qu'à ce titre « elles définissent et financent des actions visant à promouvoir la santé, à éduquer la population à la santé et à prévenir les maladies, les handicaps et la perte d'autonomie, et elles veillent à leur évaluation »,

Vu le Code de Santé publique pris notamment en son l'article L 1434-17 qui dispose que la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social,

Vu le Contrat Local de Santé du bassin de Millau signé le 5 février 2014 par l'Agence Régionale de Santé, la préfecture, le Conseil Départemental, le service départemental de l'Éducation Nationale de l'Aveyron, la caisse de Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, les communautés de communes de Millau Grands Causses, Sévérac-le-château et Muse et Raspes du Tarn,

Considérant la nécessité d'animer localement le partenariat avec les acteurs concernés et de mettre en œuvre les onze actions déclinées au sein du Contrat Local de Santé pour les années 2015 à 2017,

Considérant que la mairie de Millau, engagée depuis de nombreuses années dans les actions de prévention et de promotion de la santé, accepte d'assurer la coordination de certaines actions et de répartir les crédits alloués par l'Agence Régionale de Santé pour la réalisation des actions (6 055 € pour 2015),

Considérant que ce partenariat doit faire l'objet d'une convention,

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des Sports du 4 juin 2015, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter et percevoir les subventions allouées par l'Agence Régionale de Santé au titre du Contrat Local de Santé du Sud Aveyron,
2. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention avec l'Agence Régionale de Santé et à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Les crédits seront inscrits au BP 2015 : TS 162 – Fonction 512 Nature 5478

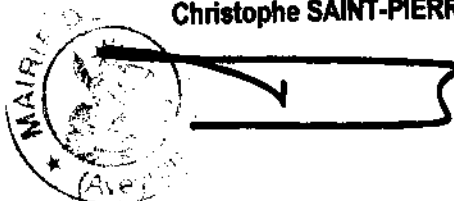
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le **09 JUIL. 2015**